



26 FEV. 2018

ARRIVÉE

Madame la Préfète de la Région des
Pays de la Loire et de Loire-Atlantique
Direction Départementale des Territoires et
de la Mer (D.D.T.M.) de Loire-Atlantique
Service Eau & Environnement
10, Boulevard Gaston Serpette
BP 53606
44036 NANTES Cedex 01

Clisson, le 22 FEV. 2018

Réf : AC-ED n° 037-18

Objet : Avis dossier d'autorisation environnementale - projet d'extension de la STEP de la Batardière
Contact : Antoine CHARRIER (02.51.80.09.51 - achARRIER@sevre-nantaise.com)

Madame la Préfète,

Le dossier d'autorisation environnementale présenté par le SIVU d'assainissement de Clisson-Gorges relatif à l'extension de la station de traitement des eaux domestiques de la Batardière à Gorges a été étudié par les membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Sèvre Nantaise réunis le 25 janvier 2018.

Si ce projet induit une augmentation des teneurs en matière organique, MES, NO₂, NO₃ et phosphore total dans les eaux de la Sèvre Nantaise à Gorges, milieu récepteur, les objectifs du SAGE sont respectés.

Une importante activité de blanchisserie s'installera dans la zone de Tabary. Les rejets se feront vers cette station d'épuration. Les suivis de la qualité des eaux sur d'autres bassins versants ont montré que ce type d'activité pouvait être vecteur de production importante d'AMPA*, molécule de dégradation notamment des phosphonates, et intégrée dans le calcul des objectifs du SAGE en matière de teneur en eau des pesticides. Il est à noter que la masse d'eau de la Sèvre en aval de Clisson est particulièrement vulnérable aux pesticides et subit des pics importants de dépassement concernant ces molécules, avec une forte proportion d'AMPA.

Le bureau de la CLE a pris connaissance avec satisfaction de l'intégration de mesures de l'AMPA dans les eaux de rejets issues de la future blanchisserie vers la station du SIVU, prévues dans le cadre de la convention de rejet.

Les membres du bureau de la CLE donnent un avis favorable au projet d'extension de cette station.

Le bureau de la CLE souligne l'intérêt de prévoir en complément des mesures en Sèvre Nantaise, milieux récepteur, pour évaluer l'impact potentiel de la station sur le taux d'AMPA dans le milieu.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Joël BARAUD

Président de la CLE du SAGE
du bassin de la Sèvre Nantaise

* acide aminométhylphosphonique